

# Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 02 décembre 2024

Pierre RAUZADA  
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr  
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : soutien total à M. JOANNIN.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°106

A l'attention de monsieur Alexandre VINCENDET  
Maire de Rillieux-la-Pape

Monsieur,

Notre Association a reçu en copie le courrier – en date du 26 novembre dernier – que vous a adressé monsieur Sébastien JOANNIN, résident à Rillieux-la-Pape.

Après étude attentive de ce courrier, je vous écris pour vous dire que notre Association soutient totalement, à 100%, les demandes de cet habitant, à savoir la création de passages-piétons et **surtout la création indispensable de trottoirs dans le secteur concerné.**

Et ce, bien évidemment, afin d'assurer la sécurité et le confort des piétons, quels qu'ils soient, durant leur marche et leur traversée de chaussée.

Au vu des photos jointes, il semble que cet endroit ait connu un aménagement de voirie assez récent. Si c'est bien le cas, je me demande, en tant que président des Droits du piéton, quelle équipe technique du Grand Lyon a pu imaginer et proposer un tel aménagement aussi anti-piétons ? Et je me demande aussi qui a pu le valider politiquement ?

Quoi qu'il en soit, notre Association espère vraiment que les demandes de cet habitant – demandes totalement justifiées – seront acceptées et réalisées l'année prochaine.

Je précise que monsieur Sébastien JOANNIN n'est pas membre de notre Association.

Je vous adresse, Monsieur le Maire, mes très sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Fabien BAGNON, vice-président métropolitain
- M. Bastien GUILLARD, responsable Voirie Nord – Le Grand Lyon
- M. Sébastien JOANNIN, habitant de Rillieux-la-Pape
- Le Progrès